

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1114^e séance, tenue le mardi 19 novembre 2019,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau ; les présidents des sous-commissions de la Commission des études : la vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, la vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Michèle Brochu, le vice-recteur adjoint à la recherche, M. Daniel Lajeunesse ; les doyens : Mme France Houle, M. Shahrokh Esfandiari, Mme Lyne Lalonde, Mme Nathalie Fernando, Mme Pascale Lefrançois, M. Raphaël Fischler, Mme Christine Théorêt, M. Christian Blanchette, M. Pierre Fournier ; le représentant de l'École HEC Montréal : M. François Bellavance ; le représentant de l'École Polytechnique : M. Yves Boudreault ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M Tony Leroux ; un membre diplômé : M. Guy Gibeau ; les étudiants : Mme Alexandra Gariépy, M. Charles Bélanger, M. Samuel Poitras ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : M. Martin Caillé ; les observateurs : M^{me} Marie-Claude Binette, M. Pierre Belhumeur ; le journaliste de *Forum* : M. Mathieu-Robert Sauvé

INVITÉS : pour les délibérations CE-1114-5.1 et CE-1114-6.1, de la Faculté de l'aménagement : Mme Manon Guité, vice-doyenne aux affaires académiques et secrétaire de Faculté ; pour les délibérations CE-1114-5.2 et CE-1114-5.3, de la Faculté des arts et des sciences : Mme Marie-Marthe Cousineau, vice-doyenne aux cycles supérieurs, aux formations et aux partenariats professionnels

ABSENTS : le recteur, M. Guy Breton ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation, Mme Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification, M. Jean Charest ; une présidente d'une sous-commission de la Commission des études : la vice-rectrice adjointe à la promotion de la qualité, Mme Claude Mailhot ; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, M. Frédéric Bouchard, Mme Francine Ducharme, M. Christian Casanova ; les membres du personnel enseignant nommés par l'Assemblée universitaire : M. Jesus Vazquez-Abad, Mme Jacqueline Bortuzzo, Mme Sophie Parent, Mme Line Castonguay ; un membre diplômé : M. Robin Mercier-Villeneuve ; un étudiant : M. Denis Sylvain ; les membres du personnel de soutien et du personnel de la recherche : M. Pierre Bissonnette, Mme France Filion ; les observateurs : M^{me} Agnieszka Dobrzynska, M^{me} Claire Benoît, Mme Stéphanie Gagnon

PRÉSIDENTE : La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études, Mme Louise Béliveau

PRÉSIDENTE DE SÉANCE : La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Michèle Brochu
[pour les délibérations CE-1114-1 à 5.2]

SECRÉTAIRE : Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

Composition de la Commission des études : Mme France Filion, agente de recherche au Centre de recherche en reproduction animale de la Faculté de médecine vétérinaire, a été nommée à la Commission comme membre du personnel de soutien et du personnel de la recherche [CU-0659-7.1, 2019-11-18].

CE-1114-1 ORDRE DU JOUR

Le point 6.1 sera traité immédiatement après le point 5.1. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1113^e séance tenue le 15 octobre 2019
3. Affaires découlant du procès-verbal
 - 3.1. Faculté des sciences infirmières — Maîtrise en sciences infirmières (2-630-1-1)
 - Suivi relatif au projet approuvé par la Comet (CE-1113-5.2, 2019-10-15) — Intitulé des options
4. Information et questions
 - 4.1. Faits saillants de la Commission des études et de ses sous-commissions pour l'année 2018-2019
 - 4.2. Bilan 2018-2019 — Modifications mineures approuvées dans le cadre de la délégation de pouvoirs — Programmes de premier cycle
5. Rapport de la Sous-commission du premier cycle
 - 5.1. Faculté de l'aménagement — École de design
 - Modification au programme de Baccalauréat en design d'intérieur (1-016-1-0)

- 5.2. Faculté des arts et des sciences — École de criminologie
 - Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-065-1-0), de Majeure (1-065-2-0) et de Mineure (1-065-4-0) en criminologie
- 5.3. Faculté des arts et des sciences
 - Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
 - Création d'un programme de Majeure en jeu vidéo (1-171-2-1)
6. Processus institutionnel d'évaluation des programmes : plans d'action
 - 6.1. Faculté de l'aménagement
 - Plan d'action pour les programmes de Baccalauréat et de Maîtrise en architecture
 - 6.2. Faculté de l'éducation permanente
 - Plans d'action pour les programmes de : Certificat en journalisme (1-405-5-0) ; Certificat de publicité (1-390-5-0) ; Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation (1-420-5-0)
7. Comité des nominations de la Commission des études
 - Recommandations en vue de la nomination de membres au Comité de l'interdisciplinarité
8. Comité de l'interdisciplinarité
 - Mandat
9. Politique concernant la reconnaissance des acquis expérimentiels
10. Affaires diverses
11. Prochaine séance
12. Clôture de la séance

CE-1114-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1113^e SÉANCE

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1113^e séance tenue le 15 octobre 2019, tel que présenté.

CE-1114-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

- CE-1114-3.1 Faculté des sciences infirmières — Maîtrise en sciences infirmières (2-630-1-1)
- Suivi relatif au projet approuvé par la Comet (CE-1113-5.2, 2019-10-15) — Intitulé des options

La vice-rectrice adjointe aux études supérieures, Mme Michèle Brochu, fait part d'un suivi relatif à la modification au programme de Maîtrise en sciences infirmières (2-630-1-1), approuvée par la Commission lors de sa dernière séance (CE-1113-5.2), quant à l'intitulé final de chacune des options créées et à la description des modalités du mémoire de recherche et du mémoire avec *practicum*. Ainsi, dans la description de la structure du programme (version 12, pour implantation au trimestre d'automne 2020), la présentation du programme et des modalités du mémoire se lira comme suit :

La maîtrise comporte 45 crédits. Elle est offerte avec la modalité mémoire (mémoire de recherche à 24 crédits ou mémoire avec *practicum* à 18 crédits), selon les six options suivantes :

- Option pratique avancée : expertise clinique (segment 80)
- Option pratique avancée : formation infirmière (segment 81)
- Option pratique avancée : gestion de proximité (segment 82)
- Option pratique avancée : expertise clinique et intervention (segment 83)
- Option pratique avancée : formation infirmière et intervention (segment 84)
- Option pratique avancée : gestion de proximité et intervention (segment 85)

Mémoire de recherche (24 crédits) : pour une formation plus poussée à la recherche dans un domaine de la pratique infirmière avancée, donnant accès au doctorat en sciences infirmières.

Mémoire avec *practicum* (18 crédits) : pour une formation à la recherche et à l'exercice d'un rôle de pratique infirmière avancée, donnant accès au doctorat en sciences infirmières.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux intitulés des options du programme de Maîtrise en sciences infirmières (2-630-1-1), approuvés par la délibération CE-1113-5.2 du 15 octobre 2019, et modifiés pour les intitulés suivants : Option pratique avancée : expertise clinique (segment 80) ; Option pratique avancée : formation infirmière (segment 81) ; Option pratique avancée : gestion de proximité (segment 82) ; Option pratique avancée : expertise clinique et intervention (segment 83) ; Option pratique avancée : formation infirmière et intervention (segment 84) ; Option pratique avancée : gestion de proximité et intervention (segment 85), et approuve les ajustements à la description de la structure, relative à la modalité mémoire (mémoire de recherche à 24 crédits ou mémoire avec *practicum* à 18 crédits).

CE-1114-3.2 Liste des affaires découlant de la 1113^e séance

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1113^e séance. Le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, en fait la présentation.

CE-1114-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1114-4.1 Faits saillants de la Commission des études et de ses sous-commissions pour l'année 2018-2019

2019-A0033-1114-721

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit les Faits saillants de la Commission des études et de ses sous-commission pour l'année 2018-2019, conformément au document 2019-A0033-1114-721.

CE-1114-4.2 Bilan 2018-2019 — Modifications mineures approuvées dans le cadre de la délégation de pouvoirs — Programmes de premier cycle

2019-A0033-1114-722

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le Bilan pour l'année 2018-2019 des modifications mineures approuvées dans le cadre de la délégation de pouvoirs (programmes de premier cycle), conformément au document 2019-A0033-1114-722.

CE-1114-5 RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.3.

Le doyen de la Faculté de l'aménagement, M. Raphaël Fischler, présente le projet inscrit au point 5.1. Pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Manon Guité, vice-doyenne aux affaires académiques et secrétaire de la Faculté.

Pour la présentation des projets inscrits aux points 5.2 et 5.3, la Commission reçoit Mme Marie-Marthe Cousineau, vice-doyenne aux cycles supérieurs, aux formations et aux partenariats professionnels de la Faculté des arts et des sciences.

CE-1114-5.1 Faculté de l'aménagement — École de design
- Modification au programme de Baccalauréat en design d'intérieur (1-016-1-0)

2019-A0033-1114-723, 723.1

La modification au programme de Baccalauréat en design d'intérieur propose principalement des changements au répertoire de cours, notamment, par la création d'un atelier-séminaire de 6 crédits —DEI 2010—*Atelier-Séminaire 3 en design d'intérieur*—, lequel sera intégré au bloc 02A de la structure du programme, et remplacera les cours DEI 2210 (3 cr., bloc 03A) et DEI 2018 (3 cr., bloc 02A), abolis. Ce nouveau cours propose une formule qui s'harmonise mieux avec la dynamique et les objectifs de la formule des ateliers-séminaires, développée par l'École de design, intégrant les aspects théoriques et réflexifs du séminaire à l'action du projet de design, et combinant la compréhension du contexte de conception et l'intervention du concepteur. L'École propose également la création du cours DEI 2121—*Travail dirigé en design d'intérieur 3* (3 cr.), lequel sera intégré au bloc 70A de cours à option, ajoutant à l'offre de cours d'ateliers déjà existants, un cours pouvant être consacré à une seule activité unique. D'autres ajustements portent sur le déplacement du cours DEI 1120 (cours avancé sur la modélisation 3D) d'un bloc de cours à option (04B) à un bloc de cours obligatoires (04A), et sur l'ajout, à la banque de cours à option (bloc 04B), des cours DIN 3132 et 3140, sur des contenus de graphisme et de vidéo. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2020. La présentation reportée au document 2019-A0033-1114-723.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en design d'intérieur (1-016-1-0), à l'École de design de la Faculté de l'aménagement, conformément au document 2019-A0033-1114-723.

CE-1114-5.2 Faculté des arts et des sciences — École de criminologie
- Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé (1-065-1-0), de Majeure
(1-065-2-0) et de Mineure (1-065-4-0) en criminologie

2019-A0033-1114-724, 724.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en criminologie propose des ajustements à la structure du programme, notamment, afin d'adapter la formation avec l'arrivée d'un ordre professionnel (Ordre professionnel des criminologues du Québec—OPCQ) et avec les modalités relatives aux actes réservés, prévues dans la Loi 28 sur le code des professions concernant la santé et les services sociaux. Ainsi, le nombre de cours obligatoires a été augmenté, mais on a souhaité conserver le même nombre de cours à option. À cette fin, le bloc 01Y—*Formation générale* est aboli dans les deux orientations du programme, ainsi que les blocs 70C et 70D du segment 70 (Orientation Intervention), les cours de ces blocs se trouvant regroupés dans un seul bloc, et déplacés au bloc 70B. La modification au Baccalauréat comporte également la création d'un Cheminement *Honor*. Pouvant débiter dès la fin de la première année du programme, et s'adressant aux étudiants qui auront conservé une moyenne cumulative de 3,4 à la fin de la première année, le Cheminement *Honor* propose une formation à la recherche scientifique, en lien avec la poursuite des études avancées en criminologie (programme de Maîtrise), tout en permettant de poursuivre une formation intégrant aussi le volet intervention, ainsi que les cours préalables exigés pour l'accès à l'OPCQ. Au terme du cheminement, les étudiants auront été initiés aux principales étapes de la recherche scientifique (recension des écrits, élaboration d'une question et d'hypothèses de recherche, choix et description de la méthode, collecte des données, traitement et analyse de données, interprétation et communication des résultats), et exposés aux travaux de recherche en cours à l'École de criminologie, le cheminement favorisant ainsi l'acquisition et l'application d'aptitudes en vue de développer et de réaliser leur projet de recherche au programme de Maîtrise. Constituant le premier cheminement *Honor* dans un programme de criminologie au Québec, l'établissement de ce cheminement présentera des avantages pour les étudiants (accès à l'OPCQ ; double formation en intervention et en recherche ; possibilité de suivre des cours spécialisés au deuxième cycle dès la troisième année de la formation au Baccalauréat ; possibilité d'intégration à des équipes de recherche), et pour l'École (bassin de recrutement aux études supérieures ; sensibilisation des étudiants du cursus clinique à la recherche et à la poursuite des études aux cycles supérieurs ; etc.). Le Cheminement *Honor* comporte 15 crédits de cours, lesquels remplaceront une

partie des crédits des cours à option et au choix du cheminement régulier (les étudiants du Cheminement *Honor* devront obligatoirement compléter les cours CRI 3213 et 3318 —cours à option du cheminement régulier). Le cheminement comprend également trois ateliers de 2 crédits chacun (création des trois nouveaux cours CRI 4004, 4002, 4003, de 2 cr. chacun) et un séminaire de Maîtrise (3 crédits). La réussite du cheminement se traduit par l'octroi de la mention « Cheminement *Honor* » sur le diplôme de Baccalauréat spécialisé en criminologie, si l'étudiant a maintenu une moyenne de 3,2 et plus pour l'ensemble des 90 crédits de son programme. Dans le cas d'un échec à un cours du Cheminement *Honor*, l'étudiant est alors transféré au cheminement régulier, et les cours échoués doivent être repris parmi des cours des autres blocs du programme.

Le projet de modification propose également des changements aux cours (réactivation des cours de méthodologie CRI 1200 [3 cr.] et CRI 1600 [3 cr.] ; création du cours CRI 2990—*Enjeux éthiques en criminologie* [1,5 cr.], remplaçant, en combinaison avec le cours PHI 2990 [1,5 cr.], le cours PHI 1455 [3 cr.], aboli ; création du cours CRI 1212—*Pratiques criminologiques* [3 cr.], afin d'assurer les contenus relatifs à des modalités de la Loi 28 [actes réservés, champs de pratiques, lois, etc.] ; modifications aux cours CRI 3415, 1200, 1600 [titres et descriptifs] et aux sigles des quatre cours liés aux stages et ateliers). Les modifications aux programmes de Majeure et de Mineure se posent en concordance de celles apportées au programme de Baccalauréat et aux cours du répertoire (dont les ajustements à la structure liés à l'intégration des cours créés, abolis, retirés, etc.).

L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2020. La présentation reporte au document 2019-A0033-1114-724.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé (1-065-1-0) —comportant la création d'un Cheminement *Honor*—, de Majeure (1-065-2-0) et de Mineure (1-065-4-0) en criminologie, à l'École de criminologie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2019-A0033-1114-724.

CE-1114-5.3 Faculté des arts et des sciences
Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques
- Création d'un programme de Majeure en jeu vidéo (1-171-2-1)

2019-A0033-1114-725, 725.1, 725.2

La proposition de la création d'un programme de Majeure en jeu vidéo se pose selon une perspective de formation de créateurs dans ce domaine, c'est-à-dire intégrant toutes les dimensions de ce champ d'expertise : pratique artistique, pratique historique, pratique analytique et pratique théorique, selon une approche déjà appliquée avec succès pour les programmes en cinéma. Ainsi, au-delà de l'acquisition d'apprentissages et de contenus de formation relatifs aux outils numériques (lesquels deviennent de plus en plus accessibles, et leur utilisation, connue), la formation proposée sera davantage centrée sur les manières d'utiliser ces outils et sur les traditions et les mécanismes de conception de jeux, examinant tous ces aspects selon une approche visant à faciliter la création, en se situant dans l'entre-deux de la théorie et de la pratique, par l'acquisition d'une compréhension critique et théorique de la « pratique artistique » qu'est le jeu vidéo (par exemple, les étudiants du programme pourront s'initier au design de jeux dans le but de mieux comprendre ce qui sous-tend la création d'un jeu, et, parallèlement, exercer une pensée réflexive sur ces œuvres). Reconnue par les milieux professionnels, l'importance de la synergie entre la théorie et la pratique vient déterminer la structure, les contenus de cours et les approches pédagogiques du programme pouvant répondre adéquatement aux besoins de formation. Par cette approche, le programme proposé se pose en complémentarité du programme de Mineure en études du jeu vidéo, davantage théorique, et en synergie avec l'offre actuelle des programmes de l'Université dans ce domaine, tout en bénéficiant de ressources variées (expertises reconnues, interdisciplinarité du Département, collaborations avec d'autres Départements de la FAS et avec d'autres Facultés, dont Musique et Aménagement, laboratoire, installations et équipements, etc.).

Considérant les programmes universitaires en jeu vidéo portant généralement, mais de manière séparée ou distincte, sur l'une des cinq voies professionnelles identifiées par les experts de ce domaine (art, design, programmation, audio et production), le programme de Majeure en jeu vidéo, contrairement aux autres formations recensées, offrira une formation interdisciplinaire faisant intervenir chacune de ces voies professionnelles. Cette partie de la formation sera appuyée par l'intégration d'un projet de création artistique dans le cheminement académique. À celle-ci s'ajoutera l'acquisition des outils méthodologiques et théoriques propres à la compréhension du jeu vidéo et de son histoire. Combiné avec un programme de Mineure dans une autre discipline comme le cinéma, les communications, l'histoire de l'art, l'anthropologie ou les études littéraires, le programme de Majeure en jeu vidéo pourra, notamment, donner accès aux programmes de Maîtrise en études cinématographiques, de D.E.S.S. en Arts, création et technologies ou de D.E.S.S. en Design de jeux. La structure du programme comporte 42 crédits de cours obligatoires, 15 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix, et son établissement donne lieu à la création de neuf nouveaux cours (sigles JEU, DEJ, ART, IFT). L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2020. La présentation reporte aux documents 2019-A0033-1114-725 et 725.2 (fiche de programme).

Le doyen de la Faculté de l'aménagement, M. Raphaël Fischler, remercie la Faculté des arts et des sciences d'avoir considéré l'arrimage du programme proposé avec le programme de DESS en design de jeux de la Faculté de l'aménagement, et signale la possibilité d'autres collaborations entre les deux facultés. On prend note que le cours DEJ 1101 devra être créé à la Faculté de l'aménagement.

La présidente, Mme Louise Béliveau, invite la Faculté des arts et des sciences à envisager un parcours de Baccalauréat par cumul avec appellation dans le domaine du jeu vidéo.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Majeure en jeu vidéo (1-171-2-1), au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2019-A0033-1114-725.

CE-1114-6 PROCESSUS INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES — PLANS D'ACTION

CE-1114-6.1 Faculté de l'aménagement

- Plan d'action pour les programmes de Baccalauréat et de Maîtrise en architecture
2019-A0033-1114-727, 727.1

Le doyen de la Faculté de l'aménagement, M. Raphaël Fischler, présente le plan d'action de la Faculté pour les programmes de Baccalauréat et de Maîtrise en architecture ; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Manon Guité, vice-doyenne aux affaires académiques et secrétaire de la Faculté. Le plan d'action présente un rappel des constats issus du rapport synthèse d'évaluation, en lien avec les recommandations et objectifs suggérés en regard de ces conclusions. La mise en place des actions a également été déterminée selon un continuum logique, et en fonction de la prochaine visite d'agrément, laquelle est prévue en 2020, d'où un niveau élevé des priorités identifiées. Principalement, les recommandations et actions ont considéré l'établissement d'une meilleure cohérence entre les contenus de formation et les apprentissages attendus (incluant une identification adéquate de ceux-ci) ; la définition de modalités d'information et de diffusion auprès des étudiants, notamment, au moment de l'admission, quant au niveau d'engagement requis pour les programmes ; l'intégration d'apprentissages techniques et numériques dans certains cours et ateliers ; l'établissement de profils de sortie (incluant les acquis d'apprentissage attendus) ; le rehaussement de la compréhension des étudiants en regard de la pratique professionnelle et du rôle du stage de l'ordre professionnel. La présentation reporte au document 2019-A0033-1114-727. Le document 2019-A0033-1114-727.1 porte sur le rapport synthèse d'évaluation.

En réponse à des questions sur ce sujet, des précisions sont apportées sur les modalités envisagées en regard des stratégies relatives à l'intégration du numérique. Celles-ci ont été définies selon deux volets : des formules de compléments de formation [par exemple, par des capsules diffusées en ligne, ou par des activités *via* le carrefour numérique], et des modalités de cours plus formelles ; selon le cas, certaines activités seront obligatoires (par exemple, les capsules définies en lien avec un atelier). À la suite d'une suggestion, on observe que les formules développées pourront être partagées avec d'autres facultés.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté de l'aménagement pour les programmes de Baccalauréat et de Maîtrise en architecture, conformément au document 2019-A0033-1114-727.

CE-1114-6.2 Faculté de l'éducation permanente

- Plans d'action pour les programmes de : Certificat en journalisme (1-405-5-0) ; Certificat de publicité (1-390-5-0) ; Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation (1-420-5-0)
2019-A0033-1114-730, 730.1 ; 2019-A0033-1114-731, 731.1 ; 2019-A0033-1114-732, 732.1

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente, M. Christian Blanchette, présente les plans d'action pour les programmes mentionnés en rubrique.

Le plan d'action relatif au programme de Certificat en journalisme porte une attention particulière sur l'ajustement et l'actualisation des contenus de formation et d'apprentissage, en lien avec les changements importants de la profession journalistique en regard de la prépondérance des outils et des moyens de diffusion numériques, ainsi que du journalisme d'enquête et du journalisme de données, amenant à considérer une plus grande variation des expertises. Des actions porteront également sur le positionnement du programme afin de le distinguer du programme correspondant de DESS, sur l'analyse des besoins de formation, sur des modalités de diffusion en vue de la mise en valeur des réalisations des diplômés du programme (témoignant de sa pertinence), et sur des modalités de rapprochement des étudiants avec le milieu professionnel en vue de faciliter leur insertion en emploi. La présentation reporte au document 2019-A0033-1114-730. Le document 2019-A0033-1114-730.1 porte sur le rapport synthèse d'évaluation.

Le plan d'action relatif au programme de Certificat de publicité sera articulé en fonction d'une refonte du programme. Dans cette perspective, la pertinence de définir deux programmes distincts mais interreliés sera examinée, à la suggestion des examinateurs externes, orientant des offres de formation liées à la communication créative, à la communication numérique et aux relations publiques. Une réflexion portera sur le développement de la formation en ligne, et sur les stratégies de recrutement, en lien avec la présence sur les réseaux sociaux. La présentation reporte au document 2019-A0033-1114-731. Le document 2019-A0033-1114-731.1 porte sur le rapport synthèse d'évaluation.

Le plan d'action relatif au programme de Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation visera une révision du programme mettant à profit les expertises présentes à la Faculté, notamment, par une redéfinition des objectifs du programme qui soit articulée autour de l'ensemble des dépendances, ou du continuum de la pratique psychotrope, ou d'une combinaison de ces deux composantes, en lien avec une analyse actualisée des besoins de formation et de leur évolution, et de la prise en compte de la préparation des étudiants aux exigences du milieu de pratique. La présentation reporte au document 2019-A0033-1114-732. Le document 2019-A0033-1114-732.1 porte sur le rapport synthèse d'évaluation.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de la Faculté de l'éducation permanente pour les programmes de : Certificat en journalisme (1-405-5-0) ; Certificat de publicité (1-390-5-0) ; Certificat en toxicomanies : prévention et réadaptation (1-420-5-0), conformément aux documents 2019-A0033-1114-730, 2019-A0033-1114-731 et 2019-A0033-1114-732.

CE-1114-7 COMITÉ DES NOMINATIONS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES
– Recommandations en vue de la nomination de membres au Comité de
l'interdisciplinarité

2019-A0033-1114-728

La vice-rectrice adjointe aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, présidente du Comité des nominations de la Commission des études, présente les recommandations formulées par le Comité, et consignées au document 2019-A0033-1114-728, en vue de la nomination de membres au Comité de l'interdisciplinarité de la Commission des études. La Commission procède aux nominations.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité, et sur recommandation de son Comité des nominations, la Commission des études nomme, au Comité de l'interdisciplinarité :

- M. Daniel Boisclair (professeur titulaire, directeur du Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences),
- M. Bernard Perron (professeur titulaire au Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques de la Faculté des arts et des sciences),
- M. Michel Juan Torres (professeur agrégé à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage, vice-doyen à la recherche et aux partenariats, de la Faculté de l'aménagement),
- M. Jean-François Gagné, chargé de cours au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences),

comme membres, pour un mandat de trois ans, se terminant le 30 juin 2022.

CE-1114-7a) Comité de l'interdisciplinarité
– Principes de composition

Considérant une proposition du représentant de l'École Polytechnique, M. Yves Boudreault, la Commission convient d'ajouter, aux principes de composition du Comité de l'interdisciplinarité, deux postes réservés à un représentant de chacune des écoles affiliées (par l'ajout d'une rubrique « Représentants des écoles affiliées »).

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études modifie les principes de composition du Comité de l'interdisciplinarité, de manière à y ajouter une rubrique « Représentants des écoles affiliées », réservant un poste à un représentant désigné par l'École Polytechnique, et un poste à un représentant désigné par l'École HEC Montréal.

CE-1114-8 COMITÉ DE L'INTERDISCIPLINARITÉ
– Mandat
2019-A0033-1114-729

La présidente, Mme Louise Béliveau, indique que le projet de redéfinition du mandat du Comité de l'interdisciplinarité a été déposé pour avis. Par la suite, le projet de mandat sera examiné par les membres du Comité, et ramené à la Commission, pour adoption. La Commission convient de la modalité mentionnée, et reçoit la proposition de mandat.

CE-1114-9 POLITIQUE CONCERNANT LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS EXPÉRIENTIELS
2019-A0033-1114-726, 726.1

La présidente, Mme Louise Béliveau, précise le contexte amenant les universités à se doter d'une politique institutionnelle en matière de reconnaissance des acquis expérimentiels (notamment, en lien avec une demande et des modalités ministérielles). La présidente donne la parole à la vice-rectrice aux études de premier cycle et à la formation continue, Mme Sylvie Normandeau, pour la présentation de la *Politique concernant la reconnaissance des acquis expérimentiels*.

Le préambule à la politique proposée précise les contextes et approches de la reconnaissance des acquis expérimentiels—RAE, notamment, en regard des processus d'admission et de l'optimisation de la formation et de la diplomation, afin de tenir compte de parcours de formation non linéaires. Dans ces contextes, la définition d'une politique institutionnelle en matière de RAE permettra d'assurer un processus de reconnaissance qui soit uniformisé à l'ensemble des facultés et unités académiques, et d'assurer un traitement équitable, juste et rigoureux de cette modalité de reconnaissance, tout en laissant aux facultés et unités académiques une autonomie dans le traitement de cette modalité (par exemple, quant aux décisions sur les cours ou programmes pour lesquels une telle modalité pourra être appliquée). La politique proposée a été définie à partir des travaux d'un comité de pilotage, travaux qui ont comporté des démarches d'inventaire, de consultation et de définition d'un processus administratif, et qui ont été fondés, entre autres, sur l'expertise développée par la Faculté de l'éducation permanente, laquelle avait déjà adopté sa politique facultaire en matière de RAE. Ainsi, les sections de la politique reportent à la définition des modalités et des processus, aux objectifs et aux principes de la politique, au champ de son application, au processus général de la reconnaissance des acquis expérimentiels, et à l'encadrement au aux limitations de cette reconnaissance. Une composante porte exclusivement sur le Comité institutionnel de la reconnaissance des acquis expérimentiels—CIRAE, définissant le mandat et la composition de ce comité. La présentation reporte au document 2019-A0033-1114-726.

La politique s'accompagne d'un guide, intitulé *Processus, rôle et responsabilités en matière de RAE*, consigné au document 2019-A0033-1114-726.1, détaillant les processus administratifs relatifs à chacun des articles de la politique, ainsi que les rôles et responsabilités des diverses parties prenantes. Ce document, annexe à la politique, n'a pas à être adopté par la Commission, afin de permettre un processus souple de mise à jour en cas de changements apportés au processus administratif.

Plusieurs commentaires favorables sont présentés en regard de la politique proposée et de sa pertinence.

Des précisions portent sur le moment de la mise en application de la politique, effective dès son adoption par la Commission des études, permettant ainsi de poursuivre les projets pilotes, actuellement en cours, en conformité de la politique. Les projets pilotes devraient être complétés à la fin du mois d'avril 2020. Par ailleurs, on rappelle que les facultés et unités n'ont pas l'obligation d'appliquer cette mesure à leurs programmes, mais peuvent choisir de l'appliquer selon leurs souhaits et besoins.

D'autres précisions sont apportées sur des modalités du processus (rôle du répondant facultaire ; suivi des évaluations ; etc.).

En réponse à des questions sur ce sujet, le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, explique les raisons ayant justifié de présenter les processus, rôles et responsabilités dans une annexe à la politique, et non dans le texte même de celle-ci. Principalement, cette façon de procéder permettra une gestion plus souple du suivi des processus ; dans le cas où des ajustements devraient être apportés, le document pourra être amendé ou mis à jour à la source, en accord avec le vice-rectorat, sans avoir à faire l'objet d'une approbation de la Commission des études, ce qui aurait été le cas si ces aspects avaient été enchâssés dans le texte de la politique. Celle-ci encadre toutefois le cadre général du processus, notamment, par les articles 6 et 7, et prévoit l'imputabilité du vice-rectorat. Bien qu'il existe des exemples de politiques dans lesquelles des éléments de procédure sont inscrits, ces cas de figure relèvent habituellement de composantes prescrites par la législature, ce qui n'est pas le cas ici. Une situation est évoquée, dans laquelle, outre la politique, des composantes du processus devront être présentées dans le contexte d'une entente, M. Chabot précise que les deux documents pourront être présentés, car, tant la politique que son annexe seront déposées au Recueil officiel, à l'exemple d'autres politiques qui y ont été déposées accompagnées d'une annexe ou d'un guide. Dans le cas où des changements au processus nécessiteraient une modification de la politique, celle-ci serait ramenée à la Commission des études avec une proposition d'amendement.

En regard de l'application de la politique, on prend note d'une précision sur le fait que, dans les principes de composition du CIRAE, la désignation « chacune des associations étudiantes accréditées pour l'ensemble du campus » réfère à deux associations, et non à l'ensemble des associations étudiantes de départements ou de programmes.

À la suite d'une suggestion, on convient d'une modification à l'article 1.5 de la section 1. *Définitions*, par l'ajout de « (...) ou du programme » à la fin de l'alinéa de cet article. Par ailleurs, certaines formulations du guide *Processus, rôle et responsabilités en matière de RAE* seront revues en fonction des avis présentés.

La Commission comprend que l'adoption de la *Politique concernant la reconnaissance des acquis expérientiels* s'accompagne de la création du Comité institutionnel de la reconnaissance des acquis expérientiels—CIRAE ainsi que de l'adoption du mandat et des principes de composition de ce comité.

La Commission félicite les responsables de ce dossier pour le travail réalisé, et souligne l'apport d'une telle politique en regard du soutien au parcours de formation.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte la Politique concernant la reconnaissance des acquis expérientiels, conformément au document 2019-A0033-1114-726 modifié.

CE-1114-10 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1114-11 PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance prévue au calendrier aura lieu le mardi 10 décembre 2019, à 14 heures.

CE-1114-12 CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 15 heures 25.

Adopté tel que présenté, à l'unanimité, le 10 décembre 2019 – délibération CE-1115-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot